

## SOMMAIRE

### 2 - Éducation et Culture

N° 2/16	Abrogation de la délibération du Conseil général n°6/10 en date du 4 octobre 2010 relative à la tarification de la reproduction et réutilisation des informations conservées par les Archives départementales. ....	2
---------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---

**DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE****COMMISSION PERMANENTE**

Séance du jeudi 29 septembre 2022

**DÉLIBÉRATION N° CP-2022/09/29-2/16****Accusé de réception – Ministère de l'intérieur**

077-227700010-20220929-lmc100000024180-DE

**Acte Certifié exécutoire**

Envoi Préfecture : 30/09/2022

Réception Préfet : 30/09/2022

Publication RAAD : 30/09/2022

**OBJET :** Abrogation de la délibération du Conseil général n°6/10 en date du 4 octobre 2010 relative à la tarification de la reproduction et réutilisation des informations conservées par les Archives départementales.

La tarification de la fourniture de reproduction de documents conservés par les Archives départementales fixée en 2010 doit être abrogée car devenue inadaptée du fait notamment de l'apparition de nouveaux supports et moyens numériques.

**LA COMMISSION PERMANENTE,**

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil départemental n° 0/04 en date du 1<sup>er</sup> juillet 2021, portant délégation de compétences à la Commission permanente, dans son alinéa n°10,

VU la délibération du Conseil général n°6/10 en date du 4 octobre 2010 relative à la tarification de la reproduction et réutilisation des informations conservées par les Archives départementales,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

Après en avoir délibéré,

**DÉCIDE**

Article 1 : d'abroger la délibération du Conseil général n°6/10 en date du 4 octobre 2010 relative à la tarification de la reproduction des informations conservées par les Archives départementales.

**Adopté à l'unanimité**

Ont voté POUR (46) :

Mme Emma ABREU  
M. Éric BAREILLE  
Mme Nathalie BEAULNES-SERENI  
Mme Majdoline BOURGEAIS – EL ABIDI  
M. Thierry CERRI qui a donné pouvoir à M. Pascal GOUHOURY  
M. Jean-Marc CHANUSSOT  
M. Bernard COZIC  
Mme Sophie DELOISY  
M. Smaïl DJEBARA  
M. Yann DUBOSC  
M. Vincent ÉBLÉ  
Mme Bouchra FENZAR-RIZKI  
Mme Isoline GARREAU qui a donné pouvoir à Mme Claudine THOMAS  
M. Laurent GAUTIER  
Mme Anne GBIORCZYK  
Mme Julie GOBERT  
M. Pascal GOUHOURY  
M. Anthony GRATACOS  
M. Michel JOZON qui a donné pouvoir à Mme Sophie DELOISY  
M. Denis JULLEMIER qui a donné pouvoir à Mme Céline NETTHAVONGS  
Mme Sarah LACROIX qui a donné pouvoir à Mme Cindy MOUSSI-LE-GUILLOU  
M. Olivier LAVENKA  
M. Jean LAVIOLETTE  
Mme Nolwenn LE BOUTER  
Mme Daisy LUCZAK  
Mme Marianne MARGATÉ  
M. Olivier MORIN  
Mme Cindy MOUSSI-LE-GUILLOU  
Mme Mireille MUNCH  
Mme Céline NETTHAVONGS  
M. Jean-François PARIGI  
Mme Véronique PASQUIER  
M. Vincent PAUL-PETIT  
M. Ugo PEZZETTA  
Mme Marie-Line PICHERY  
M. Brice RABASTE  
M. Christian ROBACHE  
Mme Béatrice RUCHETON  
M. Patrick SEPTIERS qui a donné pouvoir à M. Laurent GAUTIER  
Mme Sara SHORT-FERJULE  
Mme Sandrine SOSINSKI  
M. Jean-Louis THIERIOT  
Mme Virginie THOBOR  
Mme Claudine THOMAS  
M. Xavier VANDERBISE qui a donné pouvoir à M. Brice RABASTE  
Mme Véronique VEAU

Ont voté CONTRE (0) :

Se sont ABSTENUS (0) :

N'ont pas pris part au vote (0) :



Jean-François PARIGI  
Président du Conseil départemental  
de Seine-et-Marne